



Viol sur mineur de moins de 15 ans

Par **lolapuli**, le **28/03/2021** à **01:31**

Bonjour,

Lorsque j'avais 13 ans, en 2015, j'ai été victime de viol par mon petit ami de 17 ans à l'époque. Aujourd'hui, je n'arrive toujours pas à passer au dessus de ça et j'aimerais savoir quoi faire. J'ai toujours eu peur de l'attaquer en justice car je n'ai aucune preuve matérielle de ce que j'avance, et je n'ai pas envie que ça s'ébruite si il ne reçoit aucune "sanctions".

Il avait une emprise mentale très forte sur moi, je ne pouvais jamais lui dire non, sinon je subissais sa colère et ses menaces mais, mis à part ça, je n'ai aucune preuve. Que puis je faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **28/03/2021** à **06:32**

Bonjour,

Prendre contact avec une association de protection de femmes violées et, avec l'aide de cette association, déposer une plainte directement auprès du Procureur de la République donc sans passer par la case commissariat de police ou de brigade de gendarmerie.